

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/F071188-D2

**Dispositif calculateur-indicateur électronique LIQUID CONTROLS
type LCR pour ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret du 12 avril 1955 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments mesureurs volumétriques de liquides autres que l'eau, du décret n° 72-145 du 18 février 1972 réglementant la catégorie d'instruments de mesurage à compteur turbine destinés à déterminer le volume des liquides autres que l'eau, du décret n° 73-791 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la Communauté économique européenne au contrôle des compteurs volumétriques de liquides autres que l'eau et de leurs dispositifs complémentaires et de la Recommandation internationale R117 de l'Organisation internationale de métrologie légale relative aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau.

FABRICANT :

LIQUID CONTROLS CORPORATION – 105, Albrecht Drive – Lake Bluff – Illinois 60044 –
ETATS-UNIS D'AMERIQUE

DEMANDEUR :

EQUIP'FLUIDES – B.P. 509 – 2, rue Lavoisier – 77465 LAGNY CEDEX

OBJET :

Le présent certificat d'examen de type complète le certificat d'examen de type n° F-03-C-038 du 12 février 2003 relatif au dispositif calculateur-indicateur électronique LIQUID CONTROLS type LCR pour ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau.

CARACTERISTIQUES :

Le dispositif calculateur-indicateur électronique LIQUID CONTROLS type LCR faisant l'objet du présent certificat diffère du type approuvé par le certificat précité par :

- la fréquence maximale des impulsions par voie de comptage : 1250 Hz,
- la version du logiciel. Cette dernière porte le numéro de version SR202 V.2.08.

Lorsque le dispositif calculateur indicateur électronique LIQUID CONTROLS type LCR est équipé d'un dispositif de conversion, cette conversion est effectuée suivant la table CFBP pour des liquides mesurés dont :

- la température minimale est de -20 °C ,
- la température maximale est de $+40\text{ °C}$.

Les autres caractéristiques, les scellements et les inscriptions réglementaires sont inchangés.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :

Les conditions particulières de vérification sont inchangées à l'exception de la vérification du bon fonctionnement du dispositif de contrôle du dispositif principal d'affichage du calculateur LCR. Après une déconnexion suivie d'une reconnexion du dispositif principal d'affichage du calculateur LCR, le message d'alarme " TERMINAL NON RACCORDE " apparaît sur l'écran de ce dernier.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/F071188-D2, chez le fabricant et chez le demandeur.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 12 février 2013.

Pour le Directeur Général,

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification